



Changement de nom et prénom de la mère mais pas celui des enfants

Par **fba2011**, le **16/03/2011** à **13:55**

,

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **14:06**

Votre histoire est bizarre. Vous dites que le père n'a pas reconnu sa fille donc forcément, elle ne porte pas son nom puis

[citation]Ceci dit je ne voudrais pas donner à ma fille un autre nom que celui de son père[/citation]

Mais elle ne porte pas le nom de son géniteur

Par **corima**, le **16/03/2011** à **14:25**

On peut changer de nom quand celui ci nous cause un prejudice. Par exemple, un nom qui serait une insulte (Mme Connard...). Or, vous voulez changer de nom et de prenom car ils sont à consonnance arabe ! Et en plus vous rajoutez "Beurk". Vous n'avez pas l'impression de faire du racisme contre vos propres origines. Vous etes juste en train de vous renier...

Et votre père dans tout ça, il en pense quoi ?

Ce n'est pas parce que vous aurez un nom plus français que le sang qui coule dans vos veines sera moins arabe, même si vous n'en avez ni le physique ni la culture

Par **mimi493**, le **16/03/2011 à 14:26**

Les enfants d'un même couple portent le même nom, la loi interdit de choisir, pour le cadet, un nom différent de l'ainé. Donc commencez donc par faire la régularisation pour le nom de vos enfants.

Par **corima**, le **16/03/2011 à 14:29**

Mimi, vu que la fille aînée porte le nom arabe de la mère, m'étonnerait qu'elle soit d'accord

Par **mimi493**, le **16/03/2011 à 14:30**

[citation]Mimi, vu que la fille aînée porte le nom arabe de la mère, m'étonnerait qu'elle soit d'accord [/citation] alors pourquoi dit-elle qu'elle veut que sa fille conserve le nom de son père ????

Par **corima**, le **16/03/2011 à 14:32**

Parce qu'elle prévoit de changer son nom arabe pour un autre et qu'elle ne voudrait pas le donner à sa fille. Elle veut que sa fille porte le nom de son père... ;-(

Par **corima**, le **16/03/2011 à 14:59**

La façon dont vous avez présenté la "chose" faisait surtout penser à du racisme. Maintenant, c'est votre histoire, même si c'est une triste histoire et il m'étonnerait fortement que vous ayez gain de cause pour les raisons que vous invoquez. On autorise pas à changer de nom un enfant maltraité.

Comme je vous l'ai dit, il faudrait une raison "valable" aux yeux de la loi pour avoir droit d'en changer. Si c'est un nom qui ressemble à une insulte, qui est ridicule, dont le parent serait un meurtrier ou pédophile notoire et dont le nom serait resté dans les mémoires (par exemple, les enfants Dutroux)

[citation]La loi exige tout d'abord l'existence d'un intérêt légitime pour changer de nom de famille. Certes, la loi donne expressément l'exemple du changement pour éviter l'extinction du nom. Mais la jurisprudence a pu préciser que d'autres intérêts pouvaient exister : les noms

trop longs, imprononçables, ridicules, homonymies dérangeantes, le désir de porter le nom de la personne qui nous a élevé...

Inversement, les problèmes relationnels ou les raisons pécuniaires ne sont pas considérés comme des intérêts légitimes[/citation]

Pour votre fille c'est très simple, si le père est d'accord, il suffit de faire une demande de changement de nom auprès du juge des tutelles.

Pour vous, la solution de pouvoir un jour changer de nom sera de vous marier et de prendre le nom de votre époux. Et même s'il y a divorce, vous pourrez demander à votre mari le droit de continuer à porter son nom.

Je suis comme vous, de père tunisien et de mère française. Je n'ai ni la culture, ni le physique d'une arabe à part les cheveux noirs. Mais contrairement à vous, j'ai eu un père extraordinaire et je suis si fière de lui, que je ne changerai jamais de nom, je porterai le sien jusqu'à la fin. D'où ma réaction quand j'ai lu votre message, mais rien n'indiquait dans ce dernier que vous aviez eu un père indigne. Désolée fba2011 :-)

Par **mimi493**, le **16/03/2011 à 15:40**

Déjà pour la mère : le fait que le nom soit arabe est une raison légitime de le changer (nom à consonance étrangère, francisation de son nom, nom venant d'une religion qui n'est pas la sienne) sans que le racisme ait quoi que ce soit à voir dedans. Elle s'appellerait Van der Bruch ou Smith, elle aurait le même droit légitime pour changer de nom. Elle n'a donc pas à justifier sa demande par son histoire personnelle (même si son père est une ordure) ni, Corima, à réinventer la loi pour dire qu'elle n'a pas de motif légitime.

Par contre pour les enfants, tant qu'elle se contredira ainsi, on ne peut pas répondre.

Par **corima**, le **16/03/2011 à 15:49**

Désolée, mais je ne réinvente pas la loi, on ne peut pas changer de nom parce qu'on a eu une enfance malheureuse.

Et on lui demandera de justifier le pourquoi du comment du changement de nom

Par **mimi493**, le **16/03/2011 à 15:53**

Si tu réinventes la loi en disant que ne pas vouloir porter un nom arabe est du racisme et n'est pas un motif légitime de changement de nom.

Depuis toujours, la francisation du nom est un motif légitime. Donc dès qu'on a un nom à consonance étrangère, on a le droit de changer de nom pour un nom à consonance française.

Par **corima**, le **16/03/2011** à **16:03**

La francisation et le changement de nom ce n'est pas pareil. Et dire "je porte un nom arabe beurk", sans connaissance des raisons qui lui font dire ça, j'appelle ça du racisme

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **16:41**

Ah, parce que franciser son nom ce n'est pas un changement de nom ? C'est nouveau ? Si c'est différent, tu peux donner la procédure pour franciser son nom ?

Tu appelles du racisme ce que tu veux, mais vouloir avoir un nom conforme au pays dans lequel on vit, est normal et s'est toujours fait (c'est d'ailleurs depuis que ça se fait de moins en moins, qu'il y a un problème majeur d'intégration)

Si elle s'appelait Smith et qu'elle veuille avoir un nom français, tu l'accuserais aussi de racisme ou c'est réservé uniquement à certaines ethnies ?

En tout cas, vouloir changer un nom à consonance étrangère est reconnu comme un motif légitime.

Par **corima**, le **16/03/2011** à **17:03**

Peu importe l'ethnie, j'ai toujours pensé qu'il fallait être fier de ses origines, quelles qu'elles soient. Le Maroc et les arabes ne s'arrêtent pas à son père. On ne renie pas ses origines parce qu'il y a un fruit pourri. Elle m'aurait dit mon nom est chinois ou africain et "beurk", c'était la même chose pour moi. Je l'aurai ressenti de la même manière.

Changer LARBI en LARMI c'est franciser son nom, mais changer LARBI en DUPONT c'est changer de nom

Après, tout est question d'interprétation et chacun à la sienne. Je ne critique pas la votre, ne critiquez pas la mienne.

Elle veut changer de nom car celui qui lui a donné était un "bourreau" et que ce nom la renvoie à ce personnage dont elle ne veut rien garder, même pas le nom, et ça je le conçois parfaitement